

Avis aux habitans des faubourgs. L'course et de l'Annonciation.

*L*e conseil a l'honneur de les prévenir qu'il est engagé de sa part des plusieurs habitans de ces faubourgs à convoyer une assemblée pour délibérer sur les intérêts communs et autres motifs.

Cette assemblée aura lieu Mardi prochain 28 du courant à trois heures après midi, à l'hôtel de Mr. David Roberts, encoignure des rues Tchoupitoulas et Delor, et est convoquée pour prendre une délibération en faveur des propriétaires des dits faubourgs dont quelques uns sont contraints d'abandonner leurs propriétés, lesquelles sont mises en vente, par voix de justice, et qu'il est à croire que beaucoup d'autres vont se trouver dans le pareil cas par leur impossibilité à obtenir à l'ordonnance du Conseil de Ville en date du 18 Septembre dernière, à l'égard des faubourgs de la banlieue supérieure.

La nécessité de cette assemblée est aussi motivée sur l'abandon des batteries en face de ces faubourgs à l'usage commun de tous les propriétaires ; car ceux qui sont en face du fleuve n'ont plus de droit que ceux les plus éloignés. Cette bâtie bien administrée, avec les avantages que l'on peut tirer des deux faubourgs, aurait donné depuis plus de sept ans un revenu annuel de deux, trois à quatre mille piastres et beaucoup plus à l'avvenir par les thônes de levée que l'ordonnance du 18 Septembre autorise à prendre sur les charafis et radieux. Le soumissionné me qu'un comité est urgent pour la protection de ces deux faubourgs qui aujourd'hui servent de berceau de jardins. Pour l'intérêt de tous les propriétaires ce comité devrait être composé, savoir : *D*u briquetage, d'un guérillier et de six à huit autres habitans pris dans les classes des terminaux fixés par le prospectus de vente du faubourg. Le tout appartenant à Mr. Robin Deloguy, les vendeurs des terrains sont fixés comme suit : sur l'ancien terrains 60%, et en allant à la profondeur, 400, 200 et 100.

23 oct. *SIMON LAIGNEL.*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

*J*ohn Reynolds contre ses créanciers.

*S*on assemblée a lieu en l'église de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition.

Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'inétablie John Reynolds sont suspendues.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de la latte Cour.

Salut au greffier & 13 Octobre.

14 oct. *Jno. I. LEWIS—Greffer.*

Vente par le Marshall.

M. C. Marigny Livaudais vs. Joseph Litteret. J. H. Holland vs. le même.

*F*nvers de deux écrits de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préal, juge-associé, j'exposerai en vente le Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Lot de Terre et Maison, située dans le faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 9 de l'îlot 16, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 8 et l'autre par le No. 10, sis dans les afaires ci-dessus.

11 oct. *L. DAUNOY, marshall.*

AVIS.—Attendu qu'on s'est abstenue à mon égard qu'on m'a demandé 1^{er} qu'une obligation de quatre mille piastres, soussigée le 2^{me} de Février 1827 par Hudson Tabor et Joseph Robichaud, comme caution de Louis Talbot, shérif de la paroisse de Lafourche Interieure—^{2^{me}} que l'obligation de quatre mille piastres soussigée par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, pour l'exercice fiscal des devoirs de shérif de la dite paroisse—^{3^{me}} que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement des dettes nommées par Hudson Tabor, mise sur une habitation ou portion de terre de trois arpents face, plus ou moins, sur quarante de profondeur sur le Río ou Lafourche—soient levées et annulées.

À ce est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles les susdites obligations et hypothèques ne seraient point levées et annulées.

Donné ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année du Independence des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouvernement de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

Pierre Daunoy, Secrétaire d'Etat.

22 aout.—3m.

COUUT de l'Assemblée pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. J. Pitot, 16 Octobre 1828.

(Ordre de Cour.)

Jean Ignace Caballero contre ses créanciers.

Il est ordonné qu'une cession des propriétés du pétitionnaire, dans cette cause, soit acceptée pour le bénéfice des créanciers ; et qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'office de M. Louis T. Caire, notaire public, le 28^{me} jour d'Octobre courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Je certifie ce qu'est ci-dessus.

16 octobre *TH. S. KENNEDY, greffier.*

AVIS.

MRS. DURAND & THIAC ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et tous propriétaires de moulins à sucre ou à sucre, de machines à vapeur, presses à coton et navires, que leur atelier de forgeron et fondeur est de nouveau en opération, et qu'ils recevront avec plaisir tous les ordres qu'on voudra bien leur donner concernant leur état. Ils espèrent par leur activité et leur exactitude, à exécuter les ouvrages qu'on leur donnera, continuer à mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent.

22 oct.

AVIS AU PUBLIC.

A l'curie N°. 93, rue St. Louis, on trouvera un **CHAR FUNE**, à 4 roues, soit en noir ou en blanc attelé de deux chevaux, ainsi qu'un carrosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques au cimetière.—Le tout pour 5 piastres.

13 sept.—2m.

AVIS.—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Marie Châlon, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'office du Río de l'Inquisition.

J. M. MOREL GUIRAMAND—Juge.

26 sept.—

THE BEE

PRINTED DAILY, BY F. DAUNOY.
St. Peter-Street, between Bourbon & Royal.

TUESDAY, OCTOBER 28, 1828.

FOR PRESIDENT,

JOHN QUINCY ADAMS.

Whom Washington, in 1797, considered "the most valuable political character we had abroad."

Whom Jefferson, in 1785, esteemed so highly that he said to Mr. Gerry—"I congratulate your country on their prospects in this young man!"

Whom Madison appointed first to negotiate a Treaty for Peace; and subsequently Minister to Great Britain;

Whom Monroe, with the advice of Gen. Jackson, placed first in his Cabinet;

Whom THE PEOPLE, in 1824, elevated to the highest station in the world;

Whose Administration, though assailed from the beginning by an Opposition unequalled for bitterness and profligacy, has been singularly prosperous;

And who, in less than four years, besides defraying the expenses of government, (great and extravagant as they are said to be by his opponents)—and besides applying upwards of TWELVE MILLIONS to works of public improvement and national defense—**HAS PAID MORE THAN THIRTY THREE MILLIONS OF THE PUBLIC DEBT.**

ADVIS ELECTOR.

JAMES VILLEIRE, of St. Bernard, ANDRE LE BLANC, of Assumption, C. BUSHNELL, of East Baton Rouge, N. DECLOUET, of St. Martin, R. MORIN, of Natchez.

23 oct.

SIMON LAIGNEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

*J*ohn Reynolds contre ses créanciers.

*S*on assemblée a lieu en l'église de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition.

Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'inétablie John Reynolds sont suspendues.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de la latte Cour.

Salut au greffier & 13 Octobre.

14 oct. *Jno. I. LEWIS—Greffer.*

Vente par le Marshall.

M. C. Marigny Livaudais vs. Joseph Litteret. J. H. Holland vs. le même.

*F*nvers de deux écrits de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préal, juge-associé, j'exposerai en vente le Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Lot de Terre et Maison, située dans le faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 9 de l'îlot 16, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 8 et l'autre par le No. 10, sis dans les afaires ci-dessus.

11 oct. *L. DAUNOY, marshall.*

AVIS.—Attendu qu'on s'est abstenue à mon égard qu'on m'a demandé 1^{er} qu'une obligation de quatre mille piastres, soussigée le 2^{me} de Février 1827 par Hudson Tabor et Joseph Robichaud, comme caution de Louis Talbot, shérif de la paroisse de Lafourche Interieure—^{2^{me}} que l'obligation de quatre mille piastres soussigée par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, pour l'exercice fiscal des devoirs de shérif de la dite paroisse—^{3^{me}} que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement des dettes nommées par Hudson Tabor, mise sur une habitation ou portion de terre de trois arpents face, plus ou moins, sur quarante de profondeur sur le Río ou Lafourche—soient levées et annulées.

À ce est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles les susdites obligations et hypothèques ne seraient point levées et annulées.

Donné ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année du Independence des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouvernement de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

Pierre Daunoy, Secrétaire d'Etat.

22 aout.—3m.

COUUT de l'Assemblée pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. J. Pitot, 16 Octobre 1828.

(Ordre de Cour.)

Jean Ignace Caballero contre ses créanciers.

Il est ordonné qu'une cession des propriétés du pétitionnaire, dans cette cause, soit acceptée pour le bénéfice des créanciers ; et qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'office de M. Louis T. Caire, notaire public, le 28^{me} jour d'Octobre courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Je certifie ce qu'est ci-dessus.

16 octobre *TH. S. KENNEDY, greffier.*

AVIS.

MRS. DURAND & THIAC ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et tous propriétaires de moulins à

sucrerie ou à sucre, de machines à vapeur, presses à coton et navires, que leur atelier de forgeron et fondeur est de nouveau

en opération, et qu'ils recevront avec plaisir tous les ordres qu'on voudra bien

leur donner concernant leur état. Ils espèrent par leur activité et leur exactitude, à exécuter les ouvrages qu'on leur donnera, continuer à mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent.

22 oct.

AVIS AU PUBLIC.

A l'curie N°. 93, rue St. Louis, on

trouvera un **CHAR FUNE**, à 4 roues,

soit en noir ou en blanc attelé de deux chevaux,

ainsi qu'un carrosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques

au cimetière.—Le tout pour 5 piastres.

13 sept.—2m.

AVIS.—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Marie Châlon, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'office du Río de l'Inquisition.

J. M. MOREL GUIRAMAND—Juge.

26 sept.—

THE BEE

PRINTED DAILY, BY F. DAUNOY.
St. Peter-Street, between Bourbon & Royal.

TUESDAY, OCTOBER 28, 1828.

FOR PRESIDENT,

JOHN QUINCY ADAMS.

Whom Washington, in 1797, considered "the most valuable political character we had abroad."

Whom Jefferson, in 1785, esteemed so highly that he said to Mr. Gerry—"I congratulate your country on their prospects in this young man!"

Whom Madison appointed first to negotiate a Treaty for Peace; and subsequently Minister to Great Britain;

Whom Monroe, with the advice of Gen. Jackson, placed first in his Cabinet;

Whom THE PEOPLE, in 1824, elevated to the highest station in the world;

Whose Administration, though assailed from the beginning by an Opposition unequalled for bitterness and profligacy, has been singularly prosperous;

And who, in less than four years, besides defraying the expenses of government, (great and extravagant as they are said to be by his opponents)—and besides applying upwards of TWELVE MILLIONS to works of public improvement and national defense—**HAS PAID MORE THAN THIRTY THREE MILLIONS OF THE PUBLIC DEBT.**

ADVIS ELECTOR.

JAMES VILLEIRE, of St. Bernard, ANDRE LE BLANC, of Assumption, C. BUSHNELL, of East Baton Rouge, N. DECLOUET, of St. Martin. R. MORIN, of Natchez.

23 oct.

SIMON LAIGNEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.</